



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/41/303
S/18021
18 avril 1986
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante et unième session
Point 69 de la liste préliminaire*
RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE
LA COOPERATION DANS LA REGION
DE LA MEDITERRANEE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante et unième année

Lettre datée du 18 avril 1986, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la Bolivie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué de presse du Ministre bolivien des relations extérieures et du culte, en date du 16 avril 1986, concernant l'incident de portée internationale qui s'est produit dans le golfe de Syrte.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte du présent document comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 69 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre conseiller,
Chargé d'affaires par intérim,
(Signé) Mary CARRASCO MONJE

* A/41/50/Rev.1 et Corr.1.

Annexe

Communiqué de presse du Ministre bolivien des relations extérieures
et du culte, en date du 16 avril 1986

Le Gouvernement bolivien, fidèle à ses principes immuables, exposés à maintes reprises dans les réunions et les instances internationales, condamne tout type de terrorisme et toute conduite irrationnelle, entraînant la mort de personnes innocentes et sans défense et des dégâts matériels, tout comme il déplore les actes unilatéraux de représailles qui mettent en danger la sécurité internationale.

Le Gouvernement bolivien pratique pour sa part une politique pacifique, considérant que les différends entre pays doivent être réglés par un dialogue constructif, qui multiplie les possibilités de créer un monde meilleur, plus juste et équilibré sans dépendance et sans humiliation.

La Bolivie réaffirme résolument, dans le cadre du Mouvement des pays non alignés, son attachement aux principes de non-agression et de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, d'indépendance politique, d'intégrité territoriale et d'autodétermination des peuples auxquels le crime international de terrorisme est contraire, car elle estime que toute agression armée sans casus belli déstabilise la situation mondiale et aggrave dangereusement les conflits.

En cette Année internationale de la paix, la Bolivie lance un fervent appel à toutes les parties concernées par ce douloureux problème pour qu'elles s'abstiennent de tout acte de violence qui ne peut qu'aggraver les tensions et créer des situations aux conséquences imprévisibles pour l'humanité.

Guillermo Bedregal-Gutiérrez

Ministre des relations extérieures et du culte

